



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Securite des biens et des personnes

Question écrite n° 1627

Texte de la question

M Gilbert Gantier signale a M le ministre des transports et de la mer qu'il n'a pas apprecie la decision prise par le Gouvernement de temoigner de sa « grande fermete » a l'egard des entreprises de transport public en demandant au president, nomme voici peu de mois par le precedent gouvernement a la tete de la SNCF, de demissionner a la suite du dramatique accident survenu le 6 aout a la gare de l'Est. Outre que cette decision pourrait s'apparenter a une « chasse aux sorcieres » dans laquelle le Gouvernement pretend cependant ne pas s'engager, elle apparait, compte tenu de sa soudainete, comme une manifestation tres irreflechie de fausse fermete peu susceptible d'ameliorer le fonctionnement de la SNCF ou de renforcer la confiance que les voyageurs peuvent eprouver a son egard. Le Gouvernement s'appretant, selon toute vraisemblance, a nommer un nouveau president a la tete de la SNCF, il lui demande en consequence si, dans le cas d'un nouvel incident, la responsabilite encourue s'arretera au niveau de ce nouveau president ou s'il ne lui paraissait pas tout aussi justifie de la faire remonter au niveau du ministre qui aura propose sa nomination et au conseil des ministres qui l'aura enterinee.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de la mer a pris soigneusement note des appreciations portees par l'honorable parlementaire sur la demission du president de la SNCF, en aout dernier. S'agissant de la securite dans le transport ferroviaire, le president de la SNCF et chaque cheminot ont a coeur de faire en sorte que le programme de securite, demande par le Gouvernement et adopte par le conseil d'administration de l'etablissement public le 26 octobre dernier, soit de nature a prevenir des accidents comparables a ceux qui se sont produits durant le deuxieme semestre 1988.

Données clés

Auteur : [M. Gantier Gilbert](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1627

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2358